



EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 17 avril 2014

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	Voir détail
Date de la convocation 10 avril 2014		
Date d'affichage 10 avril 2014		
Objet de la délibération <i>Direction des affaires générales - Syndicat Intercommunal d'Eclairage Public et d'Electrification Rurale du Sud Var (SIEPERS-VAR) - Désignation de 2 délégués titulaires et 1 suppléant</i>		

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril deux mille quatorze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON.

Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques, MANDON-BONHOMME Céline

Procurations :

GRISOLLE René donne procuration à MAIRESSE Aude

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Dalel CHAUCHE est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Les syndicats de communes sont des établissements publics de coopération intercommunale de forme associative, permettant aux communes de créer et de gérer ensemble, des activités ou des services publics, par opposition aux formes fédératives destinées à regrouper des communes autour d'un projet de développement local et à favoriser l'aménagement du territoire.

Les syndicats de communes sont régis par les dispositions générales applicables aux EPCI (art. L. 5211-1 à L. 5211-58 du CGCT), sous réserve des dispositions qui leur sont propres (art. L. 5212-1 à L. 5212-34 du CGCT).

Le syndicat est créé pour une durée déterminée ou sans limitation de durée. Il peut aussi être créé pour une opération déterminée. Sa durée sera alors liée à l'achèvement de cette opération.

Le syndicat intercommunal d'éclairage public et d'électrification rurale du sud Var (SIEPERS-VAR) est un syndicat qui aide les communes dans la réalisation des travaux de distribution publique d'énergie électrique.

Conformément aux statuts du SIEPERS-VAR, le conseil municipal de chaque commune adhérente doit désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat.

VU le renouvellement général des conseillers municipaux des 23 et 30 mars 2014,

VU l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, stipulant que le nombre de vice-présidents doit être déterminé sans qu'il puisse excéder 30% de l'effectif de l'organe délibérant,

VU les statuts du SIEPERS-VAR, fixant le nombre à 18 le nombre de ses membres,

CONSIDERANT la demande du SIEPERS-VAR de désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir procéder par vote à main levée (après accord à l'unanimité de l'ensemble de l'assemblée) à la désignation des représentants qui auront à siéger au syndicat intercommunal d'éclairage public et d'électrification rural du sud du Var, à savoir :

- 2 titulaires et 1 suppléant.

Le maire demande aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire acte de candidature.

Election du premier titulaire :

Sont candidats :

- M. Joseph FINO

Le vote a donné le résultat suivant pour M Joseph FINO :

POUR	26
CONTRE	3 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, Mme BONHOMME)
ABSTENTIONS	2 (M. GRISOLLE, Mme MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Joseph FINO (26 voix)

M. Joseph FINO est élu au 1^{er} tour de scrutin premier délégué titulaire auprès du SIEPERS.

Election du deuxième titulaire :

Sont candidats :

- M. Patrick BOUBEKER

- M. René GRISOLLE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Patrick BOUBEKER

POUR	26
CONTRE	0
ABSTENTIONS	5 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, Mme BONHOMME M. GRISOLLE, Mme MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour M René GRISOLLE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Patrick BOUBEKER (26 voix)
- M. René GRISOLLE (2 voix)

M. Patrick BOUBEKER est élu au 1^{er} tour de scrutin deuxième délégué titulaire auprès du SIEPERS.

Election du suppléant :

Sont candidats :

- M. Bernard ZUCK
- Mme Aude MAIRESSE

Le vote a donné le résultat suivant pour M. Bernard ZUCK

POUR	26
CONTRE	3 (Mrs BOUTIER, DAVIGNON, Mme BONHOMME)
ABSTENTIONS	2 (M. GRISOLLE, Mme MAIRESSE)
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Le vote a donné le résultat suivant pour Mme Aude MAIRESSE :

POUR	2 (M. GRISOLLE et Mme MAIRESSE)
CONTRE	0
ABSTENTIONS	29
BLANCS	2 (M. CHEVROT et Mme CHOLLEY)

Ont obtenu :

- M. Bernard ZUCK (26 voix)
- Mme Aude MAIRESSE (2 voix)

M. Bernard ZUCK est élu au 1^{er} tour de scrutin délégué suppléant auprès du SIEPERS.

Sont proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue :

Titulaires :

- M. Joseph FINO
- M. Patrick BOUBEKER

Suppléant :

- M. Bernard ZUCK

Pour représenter la commune au sein du syndicat intercommunal d'éclairage public et d'électrification rural du sud Var

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

23 AVR. 2014

24 AVR. 2014



